



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, 7 juin 2021

# Élection des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte du 14 octobre 2021 – consultation de la liste des électeurs

La liste des électeurs pour l'élection des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte du 14 octobre 2021 a été établie le 31 mai 2021.

Les électeurs peuvent consulter la liste électorale **du 10 au 20 juin 2021** :

- **sur le site internet de la préfecture**
- **au siège de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte** (centre de formalités des entreprises – place Mariage – 97 600 Mamoudzou) du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30.

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, tout électeur intéressé a la possibilité de présenter une réclamation auprès du président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte.

**Du 10 juin au 10 juillet 2021**, tout électeur intéressé a la possibilité de contester directement la liste des électeurs devant le tribunal judiciaire.

Le préfet de Mayotte arrêtera la liste des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2021 au plus tard.